L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,

MERCRE DI MATIN, 6 JUIN.

FEUILLETON.

LES FAUX MONNAYEURS

AU XIXe SIECLE.

ROMAN PAR CAMILLE BIAS.

DEUXIEME PARTIE.

LE COFFRET.

XVII—Suite.

James Parker fut atterré.

—Alors, dit-il, que le destin de notre enfant s'accomplisse! qu'il succombe. Je ne le connais pas après tout.

Encore une fois, l'avais oublié que j'étais mère.

—Qu'il succombe! reprit-je. Vous ne l'aimez donc pas?

—Ce n'est pas moi qui le condamne, c'est vous.

—Vous mentez! je suis venue ici pour le chercher.

—Il est en France, ricana James Parker en m'interrompant.

—J'y retournerai. Je le trouverai, je l'enlèverai, je fuirai avec lui au bout du monde. Félix Dumont ne le trouvera pas.

—Pauvre folle! murmura James Parker.

Puis, tout haut:

—Ne connaissez-vous pas encore Félix Dumont? demanda-t-il. Ne savez-vous point qu'il ne recule devant aucun crime, que son audace est sans bornes comme son génie? Et, d'ailleurs, ce Daniel qui ne vous connaît pas, que d'autres ont aimé, les quittera-t-il pour vous suivre sur un simple appel qu'il apprend que vous êtes la maîtresse de ce criminel, dont les forfaits ont pesé sur sa vie, croyez-vous qu'il tombe dans vos bras, alors même qu'ils lui seraient ouverts?

Hélas! tout cela n'était que trop vrai, et mon âme ne s'ouvrait à l'amour maternel que pour en ressentir les angoisses. Je demandai bientôt à James Parker ce qu'il voulait de moi.

—Rien, dit-il, que la recherche de notre enfant, que vous trouverez aisément en France. Moi, je disparaîtrai ici de sommes considérables, je les réunirai, et je passerai au Canada où vous viendrez me rejoindre, sans que nous courions aucun risque.

—Et si, comme vous le dites tout à l'heure, Daniel ne veut pas me suivre?

—Vous lui accorderez tout ce qu'il voudra. Il amènera l'aveugle, son ancien bienfaiteur, auquel il a généreusement voué sa vie. C'est même sur lui que je compte pour dévoiler l'imposture de Félix Dumont.

—Mais c'est pour cela qu'il est en France.

—Je lui prépare ici des voies qui rendront la chose plus facile; seulement je ne puis agir ouvertement dans la crainte de me compromettre. Il faut, pour accuser Félix Dumont, et fournir les preuves contre lui, que vous et moi soyons en sûreté. Quoiqu'il arrive, une fortune sera dans nos mains, et notre fils n'a rien à craindre de l'avenir.

—Cette fortune, Daniel ne l'acceptera pas. Il voudra en connaître la source, et vous ne pourrez la lui dire. Ceux qui l'ont élevé en ont fait un honnête homme, voyez-vous.

—La source? Qui oserait donc affirmer qu'il n'est pas loyal de reprendre à Félix Dumont ce qu'il vous a volé?

—C'est peut-être vrai. Mais il faudrait pour cela avouer le passé, et rougir devant mon fils. Non, James, le bonheur ne saurait exister pour nous; il serait injuste que nous ne portassions pas la peine de nos crimes. Remercions Dieu, s'il nous donne la joie de revoir notre enfant, qu'elle ne soit pas plus lourde. Laissez moi retourner en France, je vous jure que si je le retrouve, je vous en préviendrai immédiatement; et pour son bonheur, nou pour le nôtre, nous aviserons.

—N'oubliez pas que M. de Baurain est son plus dangereux ennemi.

—Ah! s'il est au qu'il était mon fils!....

—Croyez-vous donc qu'il l'ignore?

—Il jure de le chercher avec moi.

—James Parker eut ce ricanement ironique qui me donnait froid dans ma jeunesse.

—Cela me servirait de preuve si je doutais, dit-il. Ce que nous ignorons, vous et moi, Arabelle, Félix Dumont le savait. Joseph le nègre a été interrogé autrefois par lui, il peut vous le dire.

Cette dernière révélation fut pour moi un coup de foudre. J'avais aimé Félix Dumont criminel, je l'avais aimé inconstant, je l'aimais encore malgré l'absence, malgré le souvenir de ses trahisons et de ses dédains. Il me sembla que j'allais le haïr pour toutes ces années d'amour et d'abnégation. Je me relevai résolue et frémissante, et j'avais dit, à cette heure, choisir entre James Parker et Félix Dumont, j'aurais choisi James Parker.

Je revins en France; le temps calma cette exaltation de la première heure; je compris que la prudence et la ruse m'étaient nécessaires pour lutter contre un tel homme comme celui qui m'avait trompée; mais cachai pour agir. Mais, sans moyens d'action, sans aide, sans relations, que pouvais-je à Paris? On me parla de Mlle Fanchon, on me raconta d'elle des choses merveilleuses; je résolus de lui demander où je trouverais Daniel. Jugez de mon effroi en rencontrant chez elle Félix Dumont; le saisissement fut si vif, que je me trahis. Sans un jeune homme qui m'aida à fuir, je redevenais l'esclave de cet homme.

—Et! celui qui s'est dit le médecin de la somnambule....

—Était M. de Baurain, ou si vous aimez mieux, Félix Dumont.

—Mais qui pourrait vous forcer à redevenir son esclave?

—Hélas! il m'a suffi d'entendre sa voix pour sentir remuer tout mon être. S'il m'avait dit: "Suis-moi!" je crois que j'aurais marché derrière lui, quitte à le lendemain verser des larmes de sang sur ma lâcheté.

M. Samson restait interdit devant cet aveu de passion et de faiblesse, que le malheur aureolait; devant cette criminelle dont les fautes puisaient dans l'abnégation des grandeurs de vertu.

—Ce qu'il y a de dangereux pour moi, reprit-elle, c'est de le voir, c'est de l'entendre, c'est de respirer l'air qu'il respire. J'ai échappé à cette terrible influence depuis la mort de Mme de Fancourville; je suis partie pour l'Amérique; j'ai fui New-York quand je l'ai su dans cette ville; et je ne serais jamais rentrée en France, lui habitant Paris, si la recherche de mon fils ne m'y avait poussée.

—Alors, pourquoi retournes-vous dans cette maison où vous l'avez rencontré?

—Parce que la somnambule me dira où je retrouverai Daniel.

—Eh non! elle ne vous le dira pas. Aujourd'hui même, Félix Dumont sera instruit de votre démarche, ce soir vous serez suivie, en sortant de chez la concierge qui vous attend, et, demain, votre maître vous jettera de nouveau au cachot. Vous ne verrez jamais votre fils.

L'Américaine était devenue pâle comme une morte; son immobilité avait des hoquets et des frissons.

—Il saurait-vous, s'empressa de dire l'ex magistrat, qui craignait pour la raison de la malheureuse; il y a un homme qui vous fera retrouver Daniel, et cet homme, c'est moi.

Le visage de mistress Donathan prit une expression lumineuse.

—Bientôt? demanda-t-elle.

—Sitôt que vous serez en état de le voir.

Elle se mit à trembler; ses dents s'entrechoquèrent; elle ne put articuler un mot.

—Voulez-vous être sage? demanda en souriant M. Samson.

Elle fit un signe affirmatif.

—Eh bien, nous allons déjeuner en famille, ma femme et moi, dans votre chambre. Quand vous aurez pris un peu de nourriture, que vous serez forte....

—Je le sais!....interrompit la pauvre femme dans son impatience.

—Cela ne m'est pas prouvé, dit doucement l'ex-commissaire, en lui prenant la main.

Elle avait une fièvre ardente; elle brûlait en frissonnant.

—Mais d'ailleurs, ajouta-t-il, ne faut-il pas que je déjeune, moi? J'aurai une course assez longue à faire.

—J'irai avec vous pour le voir plus tôt.

—Non, vous m'attendrez ici, près de Miss Samson, qui est bonne, à qui vous pourrez parler de lui jusqu'à mon retour.

—Elle le connaît donc?

—Oui. Ne vous ai-je pas dit qu'il est un peu mon fils? Je dois le prévenir, le préparer à ce bonheur qu'il n'attend pas.

Il eut été difficile à ceux qui avaient vu mistress Donathan à l'état d'automate chez le comte de Beurrain, de la reconnaître à cette heure d'anxiété et de joie, de remords et d'amour maternel. Elle avait des élans de folle impatience et des naïvetés de petite fille, des inflexions de voix brutales et des accents de tendresse infinie. Elle mangea par obéissance, et se montra soumise en toutes choses comme une enfant. Puis, quand M. Samson fut pour s'éloigner, elle lui saisit le bras brutalement et dit avec des menaces plein la voix:

—Vous ne lui apprendrez pas ce que fut sa mère.

XVIII

SÉPARATIONS.

L'aveugle et Daniel, comme tous ceux qu'une attente douloureuse tient en suspens, trouvaient les heures bien longues pendant l'absence de M. Samson. Celui-ci avait résolu de faire partir ce jour-là madame Gaston de Beaurain, dans la voiture d'un ami, qui le conduirait, pour éviter les chemins de fer, jusqu'à Melun, où Mme Mathieu l'attendrait. C'est pourquoi il avait écrit à Alice qu'à partir de huit heures il pourrait la voir. L'aveugle en attendait le reste devenait fiévreux, et les précautions à prendre beaucoup redoutées. Quant à Daniel, la découverte de mistress Donathan changeait toutes les phases de l'ex-magistrat à son égard, et le jeune homme ne s'attendait pas à la nouvelle épreuve qui allait lui être imposée.

L'abbé Perin avait quitté ses amis pour aller faire en confession à l'archevêché et au docteur qu'il avait trompés. Le pauvre homme ne se sentait pas le courage de garder plus longtemps une si grande ignominie sur la conscience; il éprouvait le besoin d'une absolution qu'il devait obtenir précisément, il le savait, quand il aurait tout dit aux hommes de cœur qu'il avait forts dupés.

Le père était doté seul avec son fils adoptif, quand M. Samson entra dans leur chambre, et visiblement ému que Daniel, dont le regard disait l'angoisse, n'osât l'interroger tout haut.

—Rassurez-vous, mon enfant, dit-il en s'efforçant de raffermir sa voix altérée, Alice est sauvée, nous n'avons plus à craindre pour elle.

—O mon Dieu! s'empêta l'aveugle, je me crois incomparable à tout cela, et je ne sens bien heureux de ton bonheur, Daniel.

—Mon père, répétez, Dieu nous en ménage d'autres, plus doux.

—Vos ennemis n'étaient pas venus, reprit M. Samson. Alice Maklen avait été arrêtée par suite d'indications nouvelles, de vos ennemis sans doute. Elle n'est fait réclamer par Mme Tourgenot, une brave femme, la concierge de Montfaucon.

—Comment l'ont-ils retrouvée? demanda Daniel.

—La police ne saurait être pour rien dans les intrigues de vos ennemis; elle a été trompée, surprise, elle se peut toujours; mais, du moment où il était prouvé que la prétendue n'était pas ce qu'on avait cru, il fallait lui rendre la liberté.

—Alors, à quel bon cette arrestation?

—Ils ignoraient, vous qui l'avez pourvue, qu'Alice Maklen serait à ce point dite de sang-froid et de courage. Ils espéraient que, pour échapper à la prison, elle trahirait son domicile. Voilà pourquoi la prudence m'a fait n'en rien dire à personne; elle craint, avec raison, que de bons limiers n'eussent été mis sur sa piste à la sortie de Saint-Lazare, et n'eussent même je ne la revernai que lorsque tous les deux vous serez hors d'ici, ce qui ne sera pas long.

—Et nous, demanda Daniel, ne le reverrons-nous pas encore?

—Non, mon cher enfant; c'est un dernier sacrifice à faire à votre père adoptif. Nous touchons au but, le Perpétre; il ne faut pas compromettre votre bonheur en voulant le hâter.

—Vous avez tant fait pour nous, monsieur, que je me demandais avec étonnement à toutes vos décisions. Mais, si j'avais pu serrer la main d'Alice....

—Ce serait un moyen de vous en faire séparer; et, cette fois, pour toujours, peut-être.

—Je vous obéirai, dit le jeune homme.

M. Samson ne répondit pas; il réfléchissait.

—Vous paraissez préoccupé? lui demanda Daniel après un silence.

L'ex-magistrat prit la main du jeune homme, et lui dit:

—Vous n'avez jamais connu votre famille, n'est-ce pas?

—Jamais. Pourquoi cette question?

—Est-ce que cela n'a point parfois éveillé en vous quelque doute?

L'aveugle devint fort attentif.

—Non, dit simplement Daniel. La famille qui a remplacé la mienne m'a fait oublier que j'en avais peut-être une autre.

—Vous ne seriez pas curieux de la connaître?

—Nullement. Elle m'imposerait peut-être des devoirs en désaccord avec mon cœur.

—Mais si une mère, coupable et désespérée, qui aurait cherché son fils dans les deux mondes, vous demandait à genoux son pardon et un peu d'amour?...

Le jeune homme n'eut pas le temps de répondre.

—Daniel! s'écria l'aveugle, tu ne comprends donc pas que cet homme a retrouvé ta mère, et qu'il va nous séparer pour te donner à elle!....

M. Samson resta interdit devant cette explosion de désespoir.

(*A continuer.*)

Les travaux législatifs.

M. Oscar Arroyo, sous-secrétaire d'Etat qui, en l'absence de M. Strong, remplit les fonctions de Secrétaire d'Etat avec autant de zèle que de capacité, a en l'heureuse idée de faire publier dans le journal officiel, une liste analytique de toutes les lois et résolutions adoptées à la session ordinaire de l'Assemblée générale. Nous résumons cette liste qui comprend 61 lois résolutions avec la date de la promulgation.

1—Loi sur les élections, 9 janvier 1877.

2—Loi autorisant les présidents des deux Chambres à démettre, jusqu'à concurrence de $200,000, des reçus recevables en paiement des licences, etc., 13 janvier.

3—Autorisant un compromis pour l'Aide des aliénés, 21 janvier.

4—Allouant $150,000 pour les dépenses de l'Assemblée, 30 janvier.

5—Amendant la section 1283 des statuts révisés, 2 février.

6—Résolution demandant l'aide du gouvernement national pour les levées, 8 février.

7—Autorisant les notaires à assermenter les personnes, et à légaliser les actes, 8 février.

8—Relatif à Ouachita City, 15 fév.

9—Relative aux institutions charitables, 16 fév.

10—Déclarant les mandats pour salaires des fonctionnaires constitutionnels recevables en paiement des taxes, 20 fév.

11—Amendant section 251 des Statuts Révisés sur les cautionnements, 20 fév.

12—Relative aux cautionnements officiels, 20 fév.

13—Relative à la perte de documents par l'incendie de la maison de cour de Livingston, 24 fév.

14—Changement de nom, 24 fév.

15—Relative à l'annulation des cautionnements officiels, 26 fév.

16—Relative aux appels des cours de la paroisse Tangipahoa, 27 fév.

17—Fixant les salaires du greffier de la Cour Criminelle Supérieure et de ses députés, 27 fév.

18—Salaires du greffier de la Première Cour de District d'Orléans, etc., 27 fév.

19—Autorisant les demandeurs dans les affaires de saisie provisoire à faire cautionner les propriétés quand les défendeurs ne l'ont pas fait dans les dix jours, 27 fév.

20—Relative à la promulgation des lois, à défaut par le gouverneur de les faire promulguer, 27 fév.

21—Relative aux assurances non incorporées dans l'Etat, 27 février.

22—Sur le compte de La. Equitable life Ins. Co., 28 février.

23—Remise de pénalité sur taxes arriérées dans certaines cas, 2 mars.

24—Obligeant la ville à recevoir jusqu'à $45,000, en paiement des taxes courantes les mandats du bureau métropolitain, 2 mars.

25—Amendant section 1419 des Statuts et autorisant les candidats aux fonctions d'Etat à contester l'élection devant les cours, 2 mars.

26—Employés du gouvernement et des fonctionnaires d'Etat, 7 mars.

27—Secours à Mme Ve Meredith, 7 mars.

28—Fixant l'époque des sessions de la cour de parcelles de Jefferson, 7 mars.

29—Relative aux paroisses Lincoln et Jackson, 7 mars.

30—Amendant section 248 des Statuts révisés, 9 mars.

31—Rappelant la loi du 14 août 1874 sur le paiement des milices, etc., 9 mars.

32—Rappelant les sections 2451 à 2459 des Statuts révisés et la loi du 24 février 1869, 9 mars.

33—Réglant les frais de route pour les sessions extraordinaires convoquées avant l'ajournement de la législature, 9 mars.

34—Relative au transfert des archives de la paroisse St. Bernard et aux sièges des justices de paix, 9 mars.

35—Relative à la récusation des juges et avocats de district, 10 mars.

36—Cour de district des paroisses Sabine et Rivière Rouge, 10 mars.

37—Loi sur le Morgan's Louisiana & Texas railroad and steamship Co., 10 mars.

38—Relative aux compagnies de chemins de fer, emprunts, transferts en, 10 mars.

39—Relative à la consolidation de compagnies de chemins de fer, à l'exclusion de Bons &c, 10 mars.

40—Amendant sec. 3773 des Statuts révisés, définissant les devoirs de Trésorier &c, 9 mars.

41—Taxe spéciale, paroisse Lincoln, 10 mars.

42—Incorporant l'Exempt Society Mechanic's Fire Co., No 6, 11 mars.

43—Créant une justice de paix dans le 4e ward de la paroisse Natchitoches, 11 mars.

44—Relative aux jurés dans tout l'Etat, la paroisse d'Orléans exceptée, 11 mars.

45—Amendant, art. 2974 du Code civil 6 vied, 11 mars.

46—Pouvoirs additionnels aux juges de paix de St. Landry, 11 mars.

47—Relative au transfert des actions et amendant la section 815 des Statuts, 11 mars.

48—Loi excluant certaines terres des limites de drainage, et rappelant certaines lois sur le drainage dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson, non signée par le gouverneur, 14 mars.

49—Relative aux impositions publiques 15 mars.

50—Relative aux cautionnements des collecteurs de taxes, 14 mars.

51—Créant deux justices de paix, paroisse Avoyelles, 14 mars.

52—Relative au 5e district judiciaire, 14 mars.

53—Créant une justice de paix, 5e ward, paroisse Ascension, 14 mars.

54—Rappelant, sec. 114 des Statuts révisés, 14 mars.

55—Autorisant à recevoir les mandats donnés en paiement des salaires des fonctionnaires constitutionnels, pour taxes arriérées des années correspondantes, 14 mars.

56—Relative aux juridictions des deux Cours Criminelles d'Orléans, 14 mars.

57—Autorisant la ville à démettre les Bons à prime en échange de certaines Bons demandés en remboursement pour dépense l'exécution d'un jugement contre la ville, 14 mars.

58—Loi mettant en vigueur les amendements constitutionnels relatifs à l'élection du 7 novembre 1876, et amendant la loi sur la convention, etc., 15 mars.

59—Résolution chargeant les représentants au Congrès de soutenir le bill de "Texas Pacific railroad" à certaines conditions, 15 mars.

60—Fixant la compétence du district criminal d'Orléans, etc., à partir du 1er décembre 1876, 15 mars.

61—Rappelant la loi créant la Cour Supérieure de district d'Orléans et abolissant les juridictions des deux Cours de district, etc., 15 mars.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

Pour fret ou passage, s'adresser à ADRIEN MOULIGNE, Rue Carondelet, No 41.

ARRANGEMENT D'ETE.

Chemins portant la malle des Etats-Unis —Mandeville et la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Lonchburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer CAMELIA, capitaine Wm. Hanover, partira pour les localités ci-dessus LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 9 heures et demie du matin; le MARDI à midi; le VENDREDI et le SAMEDI à 3 heures après midi. A l'arrivée du train de 9 heures et demie du matin, le LUNDI et le JEUDI, le CAMELIA partira de suite pour le lac Pontchartrain, pour Covington, sur le Bivouac Landing, pour la Nouvelle-Orléans le MARDI et le VENDREDI. A cet horaire, le Mardi et le Vendredi, le train du matin, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Il y aura une excursion régulièrement le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de neuf heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Le retour de Covington et de Madisonville, le même jour, à 3 heures après midi.

Les bagages seront transportés gratuitement à bord du bateau, pour les voyageurs qui prendront le train de neuf heures et demie allant en ville.

Prix du passage, Une pistoire, aller et retour.

Restaurant à bord.

Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA, No 102 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M. Pour Vicksburg, Darrie Bend, Natchez et tous les débarcadères de la intermédiaire.

Le beau steamer YAZOO VALLEY, remplaçant le NATCHEZ, T. P. Leslie, capitaine, Allen Ramsay, 1er officier, ira en tête, à Vicksburg à la ligne Parfait pour les rivières Yazoo, Tallahatchie et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à JAMES A. WOOD, 106 Levee, ou HITE & CARLIN, 4 Triemphlonde.

Les passagers prendront le train et seront immédiatement pour Tres-tan, Monroe et toutes les localités intermédiaires. Pour le Yazoo et Vicksburg, de Bayou Sara et Vicksburg, de Bayou Sara et Vicksburg, de Bayou Sara